



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours
et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires affectés en services déconcentrés

Préparation à l'épreuve écrite du concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe du ministère de l'intérieur – Session 2019

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

Le concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'Etat, comptant au moins un an de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle ce concours est organisé.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

La préparation à l'épreuve d'admissibilité consiste à renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite qui porte sur la résolution d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau à partir d'un dossier de documents de cinq pages au maximum.

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION A L'EPREUVE ECRITE

La préparation à distance proposée consiste en 3 exercices d'entraînement. Un espace dédié à votre préparation sera également accessible sur la plateforme FOR-MI de la SDRF du ministère de l'intérieur.

Une fois l'inscription à la préparation enregistrée, le stagiaire recevra un message de confirmation ainsi que les modalités relatives à la connexion à la plateforme e-formation, au téléchargement, au dépôt et à la correction des devoirs.

3 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat et visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra après le jeudi 15 novembre 2018 ne sera pas prise en compte.

4 - OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un minimum de 2 devoirs sur les 3 devoirs proposés au cours de la préparation ;
- se présenter au concours interne.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 – FINANCEMENT

Frais pédagogiques : La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

6 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription aux concours interne d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique

Dates prévisionnelles du concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe pour le recrutement Ile-de-France

Date d'ouverture des inscriptions au concours professionnel : **17 décembre 2018**

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : **11 janvier 2019**

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admission : **14 mars 2019**

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.